

**Accueil Collectif de
mineurs:
GROSLAY**

PROJET PEDAGOGIQUE

2025 - 2026



**Accueil périscolaire maternelle
Croc'Loisirs**

2 allée de la Pommeraie

**Accueil Périscolaire élémentaire
Al'Geko**

5 allée de la Pommeraie

ACM La Farandoline

11 rue Albert Molinier

Adresse du site internet:

[http://www.
mairie-groslay.fr/](http://www.mairie-groslay.fr/)

Adresse mail: acm@mairie-groslay.fr

Directrice du pôle Action Éducative

Mme KARAAGAC

Coordinatrice La Farandoline

Mme PASQUIER

Coordinatrice Croc'Loisirs et Al'Geko

Mme BEN SALEM



TABLE DES MATIÈRES

1. Préambule	p 4
2. Présentation des structures et horaires	p 4-5
3. Rappel du projet éducatif	p 5-7
4. Objectifs pédagogiques	p 7-8
5. Les projets	p 9-10
6. Fonction de chacun	p 10-11
7. Fonctionnement interne	p 11-12
8. Présentation des temps d'accueil	p 12-14
9. Accueil d'un enfant en situation de handicap	p 14
10. Développement de l'enfant et pédagogie	p 15
11. Vie quotidienne & règles de vie	p 15
12. Sécurité	p 16-18
13. Santé & hygiène	p 18-20
14. Communication	p 20-21
15. L'évaluation	p 21



I. PREAMBULE

Le métier d'animateur est au cœur des accueils collectifs de mineurs. Il ne s'agit pas seulement de garde, mais d'un véritable rôle éducatif et social : accompagner les enfants dans leur développement, leur autonomie et leur ouverture au monde, tout en travaillant en partenariat avec les familles et les institutions.

Ce projet pédagogique s'adresse aux enfants scolarisés en maternelle et en élémentaire, accueillis dans le cadre des temps périscolaires, extrascolaires ou de loisirs. Il s'inscrit dans une démarche éducative globale visant à accompagner l'enfant dans son développement, tout en respectant son rythme, ses besoins et ses capacités.

L'enfance est une période essentielle pour l'acquisition des repères, des valeurs et des compétences sociales. À travers Notre projet s'inscrit dans une démarche de co-éducation, basée sur le respect, la solidarité et l'épanouissement de chaque enfant en leur offrant un environnement à la fois sécurisant, ludique, et stimulant.

II. PRESENTATION DES STRUCTURES ET HORAIRES

Présentation des structures

Les accueils de loisirs assurent :

- L'accueil périscolaire (pré et post scolaire)
- L'accueil extra-scolaire : petites et grandes vacances scolaires

La réglementation

La réglementation des accueils de loisirs précise le rapport constant entre l'effectif animateurs et l'effectif enfant. Le respect de ce quota conditionne le nombre de places disponibles.

Taux d'encadrement périscolaire :

Enfants de 3 à 6 ans : 1 animateur pour 10 enfants
Enfants de 6 à 11 ans : 1 animateur pour 14 enfants

Pour l'accueil du mercredi :

Enfants de 3 à 6 ans : 1 animateur pour 8 enfants
Enfants de 6 à 11 ans : 1 animateur pour 12 enfants

Pour l'accueil extrascolaire :

Enfants de 3 à 6 ans : 1 animateur pour 8 enfants
Enfants de 6 à 11 ans : 1 animateur pour 12 enfants

Lieux d'implantation

Accueil de Loisirs Daudet (périscolaire, mercredis et extrascolaire) : La Farandoline

11, rue Albert Molinier - 95410 Groslay

Tél : 01 39 83 33 06

Accueil Périscolaire des Glaisières : Croc'Loisirs - MATERNELLE

1, allée de la Pommeraie - 95410 Groslay

Tél : 01 34 28 39 38

Accueil Périscolaire des Glaisières : l'Al'Geko - ELEMENTAIRE

5, allée de la Pommeraie - 95410 Groslay

Tel. : 01 82 41 01 97

Les horaires :

LES TEMPS PERISCOLAIRES

7H15 – 8H20	Accueil des enfants d'élémentaire et de maternelle avant l'école.
16H15 – 19H00	Accueil des enfants de maternelle après l'école.
16H30 – 19H00	Accueil des enfants d'élémentaire après l'école.

LES MERCREDIS

7H15 – 9H00	Accueil des enfants d'élémentaire et de maternelle.
9H00 -16H30	Présence obligatoire des enfants d'élémentaire et de maternelle
16H30 – 19H00	Départ échelonné des enfants d'élémentaire et de maternelle.

LES VACANCES SCOLAIRES

7H15 – 9H00	Accueil des enfants d'élémentaire et de maternelle.
9H00 -16H30	Présence obligatoire des enfants d'élémentaire et de maternelle
16H30 – 19H00	Départ échelonné des enfants d'élémentaire et de maternelle.

III. RAPPEL DU PROJET EDUCATIF

L'acte éducatif à travers la notion de projet

La notion de projet dépasse largement la simple exécution d'activités : elle incarne un véritable engagement éducatif, structuré, porteur de sens et d'objectifs partagés.

En unifiant leurs efforts autour d'une finalité commune, les équipes éducatives donnent aux actions menées une cohérence pédagogique qui permet aux enfants de vivre une expérience à la fois enrichissante, motivante et structurante.

Dans ce cadre, les animateurs jouent un rôle central. Ils sont à la fois acteurs et observateurs du quotidien, transmettant à la direction des éléments essentiels pour guider, ajuster et faire évoluer le projet. Leur posture s'inscrit dans une dynamique fondée sur le Savoir, le Savoir-Faire, le Savoir-Être et le Savoir-Transmettre : quatre piliers indispensables à la réussite de tout projet éducatif.

La mise en place d'un projet demande une réflexion approfondie, prenant en compte plusieurs dimensions interdépendantes, notamment dans une logique de coéducation. Cette démarche doit répondre à des questions fondamentales :

- **Pourquoi ?** Quelle est la raison d'être du projet ? Quelle finalité éducative poursuit-on ?
- **Dans quel contexte ?** Quelles sont les réalités du terrain, les contraintes, les opportunités ?
- **Pour qui ?** Qui sont les enfants accueillis ? Quelles sont leurs attentes, leurs besoins ?
- **Avec qui ?** Quelles sont les parties prenantes (équipe, familles, partenaires extérieurs) ?
- **Avec quoi ?** Quels sont les moyens matériels, humains et financiers disponibles ?
- **Comment ?** Quelle organisation met-on en place pour articuler toutes ces composantes efficacement ?

Chaque question revêt une importance cruciale et mérite une attention particulière. Ensemble, elles construisent le socle d'un accueil de loisirs cohérent, porteur de sens et aligné sur les valeurs éducatives de la structure.

Un projet bien conçu n'est pas un simple fil rouge : il est un cadre évolutif, qui ouvre la voie à une pluralité d'initiatives tout en véhiculant un message clair aux familles et en impliquant pleinement les équipes dans une démarche collaborative et éducative.

Enfin, un projet d'animation efficace doit permettre :

- Aux enfants, de s'épanouir, de grandir, d'expérimenter et de construire leur rapport au monde,
- Aux équipes, de trouver du sens dans leur pratique, de renforcer leur cohésion et de se développer professionnellement.

Présentation des objectifs éducatifs

Pour que chacune des structures de loisirs existantes et futures puissent prendre en compte les orientations dans l'élaboration du projet pédagogique, les objectifs éducatifs sont traduits en 4 axes :

- AXE 1 : Le respect des valeurs culturelles
- AXE 2 : L'accroissement de l'offre ludo-éducative à travers une approche scientifique
- AXE 3 : Une démarche éducative : l'acte éducatif

- AXE 4 : L'équipe pédagogique, garante du bien-être et de l'épanouissement de l'enfant

IV. OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Des objectifs pédagogiques concrets

Un objectif pédagogique définit le sens de nos actions, il justifie l'outil ludique utilisé et non l'inverse.

L'équipe d'animation, dans la mise en place de ses activités, devra tenir compte des objectifs suivants :

Objectif général :	LES SCIENCES ET SES BIENFAITS POUR L'APPRENTISSAGE
Objectif opérationnel	Faire découvrir de façon ludique les sciences aux enfants de 3 à 12 ans.
Action / Moyens :	<ul style="list-style-type: none"> • Éveiller la curiosité des enfants en leur proposant des expériences ludiques et adaptées sur les différents temps d'accueil. • Faire découvrir les sciences à travers des jeux, manipulations, expériences simples et supports variés (documents enfants, outils numériques, objets à observer ou à tester). • Proposer des sorties en lien avec la thématique : musées scientifiques, laboratoires, expositions, balades en forêt, etc. • Stimuler les apprentissages intellectuels (compter, comparer, classer, mesurer...) par des activités concrètes et accessibles (ex. : cueillir 6 fleurs, remplir un récipient, trier des objets).

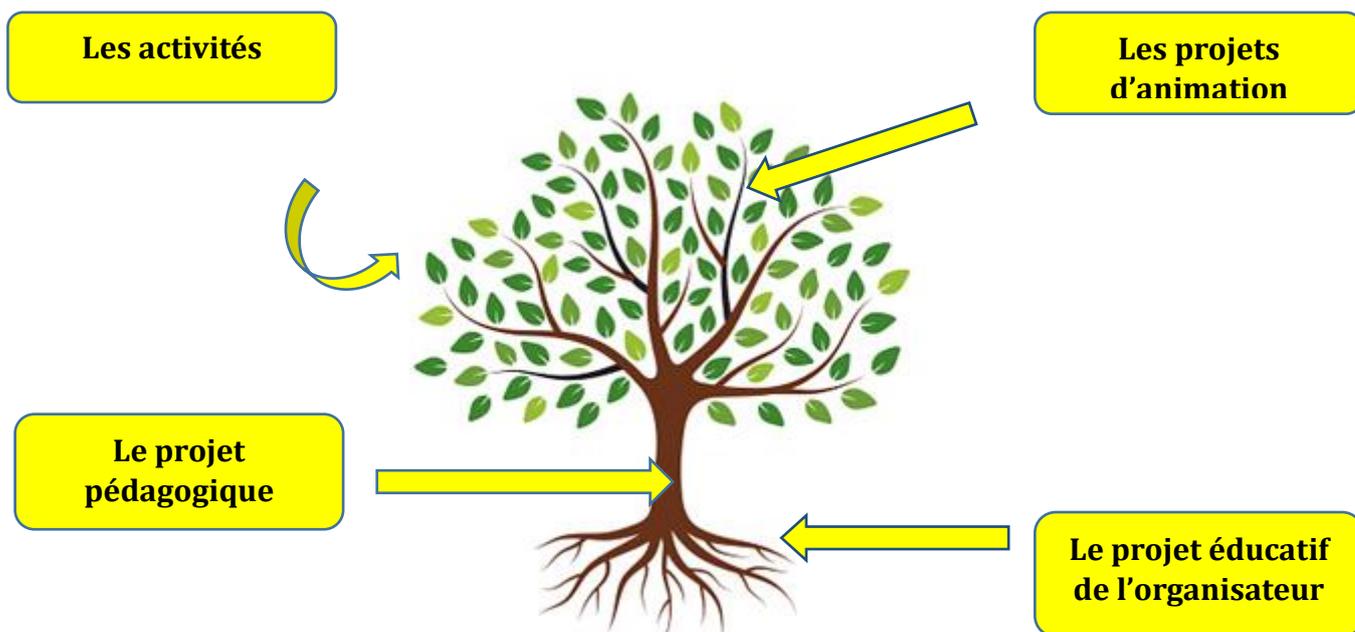
Objectif général :	L'EPANOUISSEMENT
Objectif opérationnel	Développer l'épanouissement et la créativité de l'enfant par le jeu et la pratique d'activités diverses
Action / Moyens :	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer des activités variées (culturelles, artistiques, sportives) et utiliser différentes approches : faire faire, faire avec, laisser faire, donner à faire, ainsi que l'organisation de sorties. • Favoriser le choix entre activité proposée par l'animateur ou activité libre, pour respecter les envies et rythmes de chacun. • Valoriser et encourager l'enfant par des paroles bienveillantes, le renforcement de l'estime de soi et la reconnaissance de ses efforts lors d'événements ou projets.

Objectif général :	L'AUTONOMIE
Objectif opérationnel	Développer l'autonomie
Action / Moyens :	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner l'enfant à devenir autonome : préparation du matériel, se servir seul, rangement de ses affaires, du matériel, ... • Respecter et développer le potentiel d'action de l'enfant en l'incitant à réaliser par lui-même les gestes du quotidien (couper sa viande, s'habiller, se laver les mains...). • Proposer des activités favorisant une adhésion volontaire, où l'enfant peut choisir, prendre des initiatives et des décisions en toute autonomie.

Objectif général :	LA SOLIDARITE, LE RESPECT ET LA VIE COLLECTIVE
Objectif opérationnel	Favoriser l'apprentissage du « vivre avec les autres »
Action / Moyens :	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer, afficher et expliquer régulièrement les règles de vie, en délimitant clairement les espaces de jeu et en rappelant les consignes avant chaque activité. • Favoriser le respect : De soi (hygiène, sommeil, temps de repos, gestion de ses affaires), des autres (qualité des échanges, politesse, écoute, recours à un adulte en cas de besoin), du matériel et des locaux (rangement, nettoyage). • Impliquer les enfants dans les tâches collectives simples : mise en place du goûter, nettoyage des tables, rangement des jeux et affaires personnelles.

Objectif général :	LE PARTENARIAT
Objectif opérationnel	Intégrer les différents partenaires locaux et renforcer le lien avec les familles
Action / Moyens :	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'accueil et l'écoute des familles en créant une relation de confiance : accueil chaleureux, rôle de relais entre familles et école, informations régulières via un panneau d'affichage. • Encourager les collaborations avec les prestataires locaux (médiathèque, mairie, écoles...) pour enrichir les activités et le projet éducatif. • Inviter des intervenants extérieurs au sein de l'ACM afin de valoriser la diversité et la richesse des acteurs du territoire.

V. LES PROJETS



Rien de tel qu'un arbre pour représenter les différents niveaux de projets en accueil collectif de mineurs.

Les activités

Les activités, conçues par un ou plusieurs animateurs, ne se limitent pas à une séance structurée mais peuvent se vivre à tout moment de la journée comme des temps de découverte, apprentissage ou jeu. Elles participent au développement harmonieux de l'enfant et à son épanouissement en collectivité. Elles ont lieu les mercredis et pendant les vacances scolaires, sous diverses formes : activités physiques, culturelles, artistiques, d'expression, temps calmes ou libres, ainsi que sorties ludiques et pédagogiques. Ces activités s'inscrivent dans un projet d'activité.

Le projet d'activité

Il donne du sens aux activités via un objectif précis, parfois lié au projet d'animation. Ce cadre pédagogique vise à rendre l'enfant acteur de son temps libre dans une dynamique collective. Les animateurs proposent des activités variées répondant aux besoins des enfants, pouvant se dérouler sur une ou plusieurs séances :

- Activités physiques et sportives (jeux d'équipe, grands jeux)
- Activités artistiques, manuelles, ludiques (dessin, peinture, théâtre...)
- Activités de découverte (sorties, visites)
- Activité libre (choix libre de l'enfant)

Les projets d'animation

Créés par l'équipe d'encadrement, ils sont centrés autour d'un thème et des objectifs spécifiques du projet pédagogique. Ils se déroulent plusieurs fois par an ou sur une période définie.

Organisation

Les projets favorisent le travail sous forme de recherche et sont variés pour convenir au plus grand nombre, afin que chaque enfant puisse s'épanouir.

Modalités

- **Comment ?** Par la découverte de techniques, cultures et sensations, en privilégiant les matériaux de récupération pour respecter l'environnement. L'échec est intégré comme partie du processus pour développer la confiance en soi.

- **Qui ?** Animés par l'équipe pédagogique, parfois des intervenants, les enfants eux-mêmes, ou les parents lors de projets spécifiques.
- **Avec quoi ?** Moyens financiers (budget propre, partenaires comme la CAF), humains (animateurs, familles, associations), matériels (matériel pédagogique, minibus, dons).
- **Quand ?** Principalement matin et après-midi, avec des activités improvisées tout au long de la journée selon les envies, en gardant souplesse et adaptabilité.

Le projet pédagogique

Rédigé par le directeur avec les animateurs, il précise les objectifs de la structure et les moyens pour les atteindre, basé sur le projet éducatif de l'organisateur.

Le projet éducatif de l'organisateur

Document de référence défini par l'organisateur, il établit la politique éducative à long terme, fédérant familles, Éducation nationale, associations et services municipaux pour accompagner le développement de l'enfant.

VI. FONCTION DE CHACUN

L'équipe pédagogique : rôle et fonction

- **Une directrice du Pôle l'Action Educative :** Mme Emine KARAAGAC : titulaire du BPJEPS LTP
- **Une coordinatrice pour le périscolaire Croc'Loisirs, Al'geko et de l'Action Jeunesse et assistante sanitaire :** Mme Mona BEN SALEM : titulaire du B.A.F.D
- **Une coordinatrice pour le périscolaire et de l'ACM La Farandoline et assistante sanitaire :** Mme Nadeige PASQUIER : stagiaire B.A.F.D
- **Dix animateurs titulaires :** diplômés B.A.F.A/B.A.P.A.A.T ou équivalence
- **Un animateur contractuel :** diplômés B.A.F.A/B.A.P.A.A.T ou équivalence
- **Un animateur :** stagiaire B.A.F.A
- **Trois animateurs :** non qualifié

L' ANIMATEUR

Il doit :

- **Garantir la sécurité physique, affective et morale,** prévenir les risques et gérer les situations d'urgence.
- **Mettre en œuvre le projet pédagogique,** favoriser l'épanouissement et l'autonomie des enfants, animer et évaluer les activités.
- **Accueillir les enfants et leurs familles,** assurer une communication bienveillante et respectueuse.
- **Participer à l'organisation quotidienne,** préparer les activités, gérer le matériel et veiller au rangement.
- **Travailler en équipe,** communiquer avec ses collègues, la direction et les partenaires.

LA DIRECTRICE

Elle a un rôle formateur et doit donner les moyens à l'équipe d'animation d'atteindre les objectifs fixés par son projet pédagogique.

Elle doit :

- **Concevoir, piloter et coordonner le projet pédagogique.**
- **Assurer la sécurité physique, morale et affective** des enfants et de l'équipe.
- **Gérer les ressources humaines**, encadrer l'équipe et favoriser la formation continue.
- **Organiser la gestion administrative, financière et matérielle** de la structure.
- **Veiller au respect des normes réglementaires** et à la qualité de l'accueil.
- **Maintenir et développer les relations avec les familles, les partenaires et les institutions.**

L' ASSISTANTE SANITAIRE

Elle s'occupe du suivi quotidien de la santé de chaque enfant.

Elle est en lien direct avec l'équipe de direction, et doit communiquer à l'ensemble de l'équipe tout problème de santé (bilan lors des réunions d'équipe).

Elle doit :

- **Assurer les soins de premiers secours** et veiller à la santé des enfants.
- **Gérer les dossiers médicaux** et suivre les prescriptions médicales (PAI).
- **Sensibiliser l'équipe et les enfants aux règles d'hygiène et de prévention.**
- **Organiser les conditions d'hygiène et de sécurité** au sein de la structure.
- **Être un relais entre les familles, les équipes éducatives et les professionnels de santé.**

VII. FONCTIONNEMENT INTERNE

Outils de travail

Pour que l'enfant puisse profiter pleinement de l'activité, il faut qu'il ait le choix et que cela lui permette d'être en situation de valorisation. Pour ce faire, l'équipe d'animation devra préparer des activités en recherchant l'innovation pour que les enfants qui fréquentent régulièrement l'accueil de loisirs ne fassent pas toujours les mêmes choses.

Réunions d'équipe, temps de préparation

L'équipe d'animation se réunira une fois par semaine pendant deux heures. Ces temps de réunion ont pour objectif principal l'évaluation des actions menées ainsi que l'analyse et la validation des propositions d'activités, afin de s'assurer qu'elles répondent aux besoins, aux envies et au rythme des enfants, tout en respectant nos objectifs pédagogiques et éducatifs.

Il s'agit également d'un espace d'échange, de parole et de partage d'informations. Chacun est invité à y exprimer ses idées, à revenir sur les difficultés rencontrées, à valoriser les expériences positives comme à

soulever les points à améliorer. Ces réunions favorisent la cohésion de l'équipe et permettent une réflexion collective sur les pratiques d'animation.

La participation à ces réunions est obligatoire pour l'ensemble de l'équipe.

La formation

La **formation continue des animateurs** est essentielle pour maintenir et développer les compétences des animateurs tout au long de leur parcours professionnel. Elle permet de s'adapter aux évolutions des publics, des pratiques et des cadres réglementaires.

Quant aux animateurs stagiaires BAFA, un minimum de 2 entretiens avec la directrice sont prévus (1 en milieu de stage, et 1 à la fin, plus si nécessaire ou à la demande du stagiaire).

Ils permettent de définir des objectifs de stage et de recadrer le travail des animateurs pour mener à bien ces objectifs, d'analyser leur pratique pour affiner leur réflexion sur le rôle de l'animateur.

Le surveillant de baignade

Il est garant de la sécurité et de l'organisation des baignades.

Il indiquera aux animateurs la conduite à tenir.

VIII. PRESENTATION DES DIFFERENTS TEMPS D'ACCUEILS

Les mercredis et vacances scolaires

Les ALSH La Farandoline, l'Al'Geko et Croc'loisirs sont amenés à se regrouper sur l'antenne La Farandoline/Daudet.

Rythmes de l'enfant les **mercredis et vacances scolaires**.

Horaire	Activités 3-5 ans	Activités 6-11 ans
7h15 - 9h00	Accueil échelonné, jeux libres dans différents pôles (jeux, dessin, lecture...)	Accueil échelonné, jeux libres (jeux de construction, dessin, lecture...)
9h00 - 9h30	Temps de rassemblement : discussions, chansons, lecture, présentation des activités	Rangement + Forum : échanges, expression, infos, gestion de conflits, présentation des activités
9h30 11h00/45	Activités en petits groupes selon niveaux (PS/MS/GS) ; démarrage à 9h45 ; pôles de manipulation	Activités variées (sport, art, culture, expression...) avec un ou deux animateurs ; début à 9h45
11h00 11h15	Passage aux toilettes par groupe, accompagnés	Passage aux toilettes en autonomie

11h15 - 12h30	Repas	Repas
12h30 - 13h45	Toilettes + temps libre (intérieur / extérieur)	Toilettes + temps libre jusqu'à 13h45, suivi d'un temps calme (13h45-14h15)
13h30 - 16h00	Petites sections : sieste (13h30-15h30) → réveil, toilettes, goûter Moyennes / Grandes sections : temps calme, toilettes, activités à 14h45, rangement, temps libre	14h15 : forum et choix d'activités → Activités variées (14h30-15h45), rangement, temps libre
15h45 - 16h00	Passage aux toilettes, préparation au goûter	Passage aux toilettes
16h00 - 16h45	Goûter, bilan de la journée, passage aux toilettes, retour en salle	Goûter, bilan, rangement, retour en salle
16h30	Départ échelonné des enfants	Départ échelonné des enfants
16h45 - 19h00	Temps libre en salle par classe, jeux calmes, rangement, nettoyage	Temps libre, jeux calmes, rangement, nettoyage
19h00	Fermeture de l'accueil de loisirs	Fermeture de l'accueil de loisirs

Accueil du matin

Les enfants sont accueillis dans des salles séparées selon leur âge (maternelle/élémentaire), où des jeux calmes sont proposés (société, construction, lecture...). Ce temps vise à mettre les enfants en confiance, limiter l'angoisse de séparation et faciliter la communication.

Activités

Les activités permettent la découverte de nouvelles techniques, matériaux et jeux, en lien avec le projet pédagogique. Si l'enfant ne souhaite pas participer à l'activité dirigée, des jeux en autonomie sont proposés sous la vigilance d'un animateur.

Temps de repas

Les repas sont préparés par la cantine municipale. Les enfants de maternelle sont servis à table alors que les élémentaires déjeunent en self afin de développer leur autonomie. L'équipe veille à ce que le repas reste un moment agréable, tout en respectant les PAI et les régimes spécifiques.

Temps libre

Pendant le temps libre, les enfants choisissent leurs jeux (sport, lecture, dessin...), encadrés par une partie de l'équipe pendant que l'autre est en pause. Ce n'est pas un simple temps de surveillance, mais un moment d'accompagnement et de liberté choisie.

Temps calme

Le temps calme est pensé comme une véritable activité, propice au repos et à l'apaisement. Les plus petits font la sieste, tandis que les plus grands bénéficient de lectures, musiques, jeux calmes ou ateliers créatifs en autonomie.

Goûter

Servi à 16h00, le goûter est un moment convivial et éducatif, favorisant l'échange, l'autonomie (nettoyage des tables) et le bilan de la journée.

Sorties et transports

Les sorties nécessitent une préparation logistique rigoureuse : réservation de car, respect des consignes de sécurité, matériel adapté (gilets, trousse de secours, PAI, goûter, eau...). Tous les trajets sont considérés comme des temps éducatifs à part entière.

IX. ACCUEIL D'UN ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP

Définition

Le mot « handicap » vient de l'anglais *hand in cap* (main dans le chapeau). Lors d'un échange inégal de biens, celui recevant un objet de valeur supérieure versait une somme pour rétablir l'équité.

Démarche pour une inclusion réussie

L'Accueil de Loisirs favorise un cadre bienveillant, ouvert à la différence, encourageant autonomie, participation et respect.

L'intégration des enfants en situation de handicap :

- Renforce leur autonomie et socialisation
- Offre aux familles un accueil rassurant, lié au milieu ordinaire
- Sensibilise tous les enfants au handicap

Ces lieux deviennent des espaces d'apprentissage de citoyenneté et solidarité.

L'inclusion en Accueil de Loisirs

Les enfants en situation de handicap peuvent bénéficier d'un accueil adapté via un protocole personnalisé établi avec l'équipe de direction, tenant compte des besoins, des moyens humains, de la sécurité et du bien-être.

Des temps d'intégration sont proposés pour impliquer l'enfant, sa famille, l'équipe pédagogique et les intervenants (médecins, éducateurs...), afin d'assurer un accueil sécurisé et inclusif.

Pour que l'accueil soit le plus efficient possible, on peut déterminer trois étapes dans la démarche à mettre en place :

- **AVANT :** Ce temps est consacré à élaborer avec les parents le projet d'inclusion. Le projet s'appuie sur la demande des parents et sur les possibilités d'intégration qu'offre la structure d'accueil.
- **PENDANT :** Il s'agit de l'intégration proprement dite et des actions mises en œuvre pour favoriser un accompagnement adapté à la vie quotidienne, les activités et les relations dans le groupe.
- **APRES :** C'est une étape importante à l'intégration, elle consiste à mesurer la bonne exécution du projet d'intégration, à repérer les points forts et les limites rencontrées tant du point de vue des parents que de l'équipe pédagogique.

X. DEVELOPPEMENT DE L'ENFANT ET PEDAGOGIE

Ce dont les enfants ont besoin

Jusqu'à 7 ans, les enfants ont surtout besoin de jouer. Le jeu les aide à grandir, à découvrir leur corps, leur esprit et le monde autour d'eux. Quand un enfant joue, il apprend beaucoup sans même s'en rendre compte.

Mais les enfants ont aussi besoin d'apprendre à se maîtriser et à devenir « grands ». Ils aiment apprendre quand ils ont bien joué avant. Jouer et apprendre vont donc ensemble pour bien grandir.

Construire la confiance en soi

La confiance en soi, c'est croire en ses capacités. Ce n'est pas quelque chose qu'on peut forcer. Il est essentiel d'éviter toute remarque pouvant fragiliser l'estime de soi de l'enfant, en particulier celles qui pourraient susciter un sentiment d'inadéquation ou de découragement, afin de favoriser un climat bienveillant et sécurisant propice à son épanouissement.

Les adultes doivent toujours regarder les enfants avec gentillesse et les encourager. Cela aide les enfants à se sentir forts et heureux.

Quand un enfant tombe ou fait une erreur, il a besoin qu'on l'aide à se relever et à essayer encore.

Il est important d'accepter chaque enfant comme il est, même s'il est différent des autres. Quand un enfant se sent écouté et compris, il se sent mieux et il peut avoir confiance en lui.

Le rythme de chaque enfant

Chaque enfant a son propre rythme pour apprendre, jouer et grandir. Certains avancent vite, d'autres plus doucement, et c'est tout à fait normal. Respecter ce rythme, c'est laisser à chacun le temps dont il a besoin pour comprendre, essayer et réussir. Forcer un enfant à aller trop vite peut le décourager, alors que le soutenir dans son rythme personnel lui donne confiance et envie de continuer à progresser.

XI. VIE QUOTIDIENNE DE L'ACCUEIL & REGLES DE VIE

Les règles de vie

En cas de non-respect des règles de vie, une échelle des « *sanctions* » sera discutée en équipe.

L'équipe d'encadrement **ne peut exercer aucune forme de violence à l'encontre des enfants** (insultes, coups, humiliation, exclusion...).

La sanction ne doit être que le **dernier recours éducatif** à l'égard d'un enfant, et être **obligatoirement accompagnée d'une explication** claire vis-à-vis de l'enfant.

Elle ne doit **jamais être répétée et dégradante** car elle devient alors une forme de violence.

La sécurité physique, affective et morale de chaque enfant reste la priorité de l'ensemble de l'équipe d'encadrement.

XII. SÉCURITÉ

Nous sommes **garants** de la sécurité affective, morale et physique des enfants.

Sécurité morale : créer un climat de confiance et un cadre sécurisant.

Sécurité physique : sécurité du corps et des rythmes.

Sécurité affective : l'enfant doit être reconnu et entouré.

Les déplacements à l'extérieur :

Les passages piétons sont à emprunter **obligatoirement** au cours des déplacements en sachant qu'ils seront encadrés par les animateurs (2 au minimum) **munis d'un gilet jaune**.

En sortie :

- On compte les enfants
- Se munir d'une trousse de premiers secours
- Ne pas oublier son téléphone portable (uniquement lors de sortie et lors des temps d'accueil)
- Reconnaissance du terrain en amont
- Enlever les éléments dangereux
- Privilégier les endroits ombragés lors de l'été.

Sortie à vélo :

Le groupe d'enfants sera encadré au minimum par un animateur devant et un derrière.

Lors d'un déplacement à vélo avec des mineurs, il est impératif de respecter le taux d'encadrement applicable dans le cadre des accueils collectifs de mineurs (ACM). En aucun cas, il ne devra être inférieur à 2 animateurs (1 devant et 1 derrière), et cela même à faible effectif.

Toute sortie doit au préalable faire l'objet d'un repérage d'itinéraire (parcours) qui sera ensuite transmis à la directrice. L'itinéraire prévu doit tenir compte de l'âge, de la résistance et de l'endurance des participants.

Les animateurs seront équipés d'accessoires de sécurité (gilet jaune ou brassard, sifflet).

- Vérifier les conditions météorologiques
- Etablir la liste d'enfant
- Vérifier l'engin, l'état général et le bon fonctionnement avant le départ (dispositif de freinage, pneus, avertisseur sonore...)
- Vérifier les casques d'enfants. Les animateurs porteront un casque.
- Se munir d'une trousse de secours et emporter les traitements PAI
- Compter les enfants avant le départ
- Vérifier l'aptitude des participants avant chaque départ
- Constituer des groupes, encadrés par un animateur à l'avant et à l'arrière
- Respecter le code la route

- Circuler en file simple

En bus :

- **Compter les enfants à la montée et à la descente.**
- **Vérifier l'état des pneus, et l'état général du car.**
- **En cas de doute même minime sur la capacité du chauffeur à conduire ne faites pas monter les enfants et prévenez la direction.**
- **Pas d'enfant assis au milieu de la banquette au fond mais un animateur.**
- **Un animateur est déjà dans le bus quand les enfants montent il les réceptionne, les fait asseoir, ranger leur sac, se découvrir, s'attacher (les animateurs s'attachent aussi).**
- **Vérifier que les enfants ne détériorent pas l'autocar.**
- **Dans le bus au départ, et après chaque arrêt il est nécessaire de refaire l'appel et non de se limiter au comptage des enfants.**
- **A la fin du trajet, un animateur descend avant les enfants et les réceptionne.**
- Le dernier animateur qui descend vérifie que personne n'a rien oublié, et l'état du bus.
- Prévoir des sacs pour les enfants malades en transport.
- Vérifier que les enfants ne mangent pas dans le bus...

Sur la structure :

- Vérifier que tout ce qui peut être dangereux pour l'enfant est hors de portée.
- Vérifier que les enfants respectent les locaux (chaises du réfectoire...).
- Vérifier la correcte utilisation des sanitaires, et des lumières.
- Vérifier la propreté et être vigilant sur le rangement à la fin de chaque activité.

Les départs :

- Ne pas laisser sortir un enfant avant l'heure réglementaire sans accord préalable entre la direction et les parents.
- Vérifier que l'enfant quitte le centre uniquement lorsque l'identité de l'accompagnant est sûre.
- Si l'animateur a un doute sur une personne habilitée à récupérer un enfant, il est en droit de lui demander de se présenter avec une pièce d'identité.
- Si la personne récupérant l'enfant n'est pas en état de prendre en charge l'enfant (ébrioité...), l'animateur devra prévenir immédiatement la direction et ramener l'enfant vers le groupe loin des discussions d'adultes.

Consignes de sécurité

Un temps sera consacré par l'équipe d'animation afin de mettre au point les consignes d'évacuation. Un exercice sera prévu avec les enfants.

Dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde, d'autres exercices d'évacuation pourront avoir lieu durant l'année.

Consignes d'évacuation :

INCENDIE :

Si une personne est témoin d'un départ de feu ou d'un dégagement de fumée important. Il faut se mettre en sécurité et déclencher l'alarme d'évacuation en appuyant sur un boîtier présent dans les locaux. (Déclencher l'alarme la plus proche).

Dès l'audition du signal d'évacuation :

- Evacuez dans le calme. Le responsable de groupe est en tête.
- Fermez les fenêtres.
- Fermez les portes.
- Ne revenez pas en arrière.
- Rejoignez le point de rassemblement.
- Faites l'appel, rendez compte et attendez dans le calme l'ordre de dispersion.
- Téléphonnez aux sapeurs-pompiers en appelant le 18. Ne raccrochez pas sans avoir vérifié que votre appel a été compris ou que l'opérateur vous donne l'autorisation de raccrocher.

Rôle du serre-file :

Le serre file est chargé de suivre le groupe pris en charge par le guide d'évacuation, de s'assurer que personne ne reste en arrière, ou ne fait demi-tour, il est chargé de vérifier les salles, les bureaux, les toilettes et enfin de maintenir les personnes groupées sur le lieu de rassemblement.

Des exercices d'évacuation sont faits régulièrement pour apprendre à réagir rapidement, sans panique, et en toute sécurité. Ils peuvent sauver des vies.

XIII. SANTE ET HYGIENE

Pour garantir la sécurité physique des enfants, nous appliquons des protocoles stricts : évaluation continue des risques, surveillance attentive des activités et formation régulière du personnel aux premiers secours et situations d'urgence.

Sur le plan moral, nous favorisons un climat de respect, de bienveillance et d'écoute, propice à des relations harmonieuses entre enfants et animateurs.

La sécurité affective est au cœur de nos préoccupations. Chaque enfant est reconnu comme une personne unique. Nous veillons à son bien-être émotionnel, en établissant des liens de confiance et en répondant à ses besoins affectifs.

En cas de doute sur la santé ou le bien-être d'un enfant ou d'un animateur, nous agissons sans délai : appel au 15 si nécessaire, et communication claire et rapide avec les familles, dans le respect des droits de chacun.

DISPOSITIF EXCEPTIONNEL :

En cas de crise sanitaire et/ou d'obligations légales de mettre en place un protocole sanitaire d'accueil, des modifications peuvent être appliquées sur :

- La capacité d'accueil, le fonctionnement, les modalités d'inscriptions, les plannings et types d'activités, l'aménagement des locaux, la validation de votre dossier, ... (Liste non exhaustive)
- Les familles en seront directement informées via le Guichet Unique, les réseaux sociaux, le site de la ville ou le Portail Famille.
- Il est demandé à tous les responsables **d'accompagner leur enfant** (en aucun cas un enfant ne doit être laissé seul au portail), pour signer le cahier de décharge de responsabilité le matin/ou l'après-midi et le soir.
- Les **animaux ne sont pas tolérés (dans les différentes structures)** même tenus en laisse.
- Il est interdit de fumer à l'intérieur des bâtiments communaux.
- Les poussettes, vélos, patinettes ou autres « véhicules » sont strictement interdits dans les locaux*. En revanche ils seront tolérés à l'entrée ou sous le préau.

**hors autorisation exceptionnelle délivrée par le service.*

SUIVI SANITAIRE :

Le personnel se réserve le droit de refuser un enfant à son arrivée le matin si son état de santé ne lui permet pas la vie en collectivité (exemple : fièvre supérieure à 38°). En cas de symptômes se déclenchant au cours de la journée, les familles ou personnes autorisées à venir récupérer l'enfant seront contactées par un agent du Pôle pour prendre en charge l'enfant ne pouvant être accueilli dans ces conditions de collectivité.

Le cadre réglementaire actuel permet une aide à la prise de médicaments. Celle-ci se distingue de l'administration de médicaments non en raison des gestes opérés par les professionnels (le geste occasionné par une aide à la prise étant naturellement différent en ce qui concerne un tout-petit qu'en ce qui concerne un adulte), mais par le fait que les professionnels ne décident ni de la substance ingérée, ni de ses quantités, et se limitent à appliquer les prescriptions de l'ordonnance.

L'aide à la prise de médicaments se fait à la demande des familles (formulaire à demander à la direction) et en accord avec les parents et à condition que l'établissement soit en possession du double de l'ordonnance.

En cas de doute sur l'état physique, d'urgence ou d'accident grave, les agents du Pôle Enfance Animation Jeunesse et Scolaire feront appel aux services d'urgence (SAMU, Pompiers) en priorité pour obtenir un avis médical, puis appelleront la famille.

Les parents seront prévenus au plus vite, il est conseillé aux familles de souscrire une assurance de responsabilité civile et pénale.

En cas de transfert la famille sera prévenue, c'est elle qui devra prendre en charge son enfant.

REGIME ALIMENTAIRE ET PAI :

Pour les repas, les choix des familles s'arrêtent à ceux proposés par la ville (exemple : Repas classique, Repas sans porc, Repas sans viande), **sauf dans le cas où un protocole d'accueil individualisé (PAI) est mis en place.**

Les familles sont dans l'obligation de déclarer aux responsables des structures périscolaires tous les problèmes de santé (physique et psychologiques) de leurs enfants, qu'ils soient passagers ou non.

En cas de PAI, les familles doivent impérativement fournir une copie aux responsables des services Animation et/ou Scolaire ainsi que le traitement adéquat mentionnant le nom de l'enfant et sa classe.

La Commune ne sera pas tenue responsable en cas de problème si cette procédure n'est pas respectée.

Nous vous rappelons que les structures communales et écoles sont deux entités distinctes.

En cas d'urgence sanitaire ou de problème grave, l'animateur doit toujours se munir d'un **téléphone portable chargé et crédité**, afin de contacter la direction, le SAMU (15), ou les pompiers (18).

HYGIENE ET SANTE :

Rôle de l'équipe d'animation

L'objectif est de permettre à l'enfant d'acquérir naturellement des règles d'hygiène essentielles et de comprendre l'importance d'être propre.

Hygiène :

L'équipe met à disposition savon et papier et veille à ce que l'enfant se lave les mains :

- Avant et après les repas
- Après les activités
- Après être allé aux toilettes

Les animateurs accompagnent les plus petits et responsabilisent les plus grands dans ces gestes du quotidien.

Santé :

Dans son rôle éducatif et préventif, l'équipe observe l'état général de l'enfant (fatigue, santé, concentration, humeur...). Si besoin, elle en réfère à la direction qui pourra informer ou interroger les parents.

Des actions de prévention en lien avec la santé sont également mises en place par les animateurs.

XIV. COMMUNICATION

La communication avec les familles constitue un pilier essentiel de l'accompagnement éducatif de l'enfant. Elle permet d'instaurer une relation de confiance réciproque entre les professionnels et les parents, dans l'intérêt de l'enfant. Cette communication doit être régulière, bienveillante, et adaptée aux besoins et aux disponibilités des familles.

Elle peut prendre plusieurs formes : échanges informels lors des arrivées et départs, réunions formelles, carnets de liaison, affichages, mails...

Les directrices sont disponibles :

- Sur le téléphone de l'accueil de loisirs lors des horaires d'ouverture des différents accueils :
 - AL : La Farandoline/Daudet : 01.34.12.41.79
 - AL Croc'Loisirs/Glaisières : 01.34.28.39.38
- Dans leur bureau pour un entretien exceptionnel (problématique urgente) ou sur rendez-vous (appelez au préalable pour le fixer)
- Par mail à l'adresse suivante : acm@mairie-groslay.fr
- Les animateurs en place sont également disponibles pour communiquer sur la journée de votre (vos) enfant(s).

Divers panneaux d'affichages sont visibles :

- A l'entrée de l'Accueil de loisirs : les périodes de réservation, les menus, les programmes d'activités des mercredis et vacances scolaires y sont mis.
- Le portail famille et le Site internet de la ville, vous renseigne sur les repas, les programmes d'activités, le calendrier des réservations.

XV. EVALUATION

L'évaluation a pour objectif de mesurer l'avancement et le niveau de réalisation du projet, afin de s'assurer que les objectifs fixés ont bien été atteints.

Moment de l'évaluation	Acteurs concernés	Objectif
Réunions régulières	Équipe d'animation	Suivi et ajustement des actions
Temps de bilan avec les enfants	Enfants + animateurs	Recueillir leur ressenti et avis
Bilan trimestriel	Équipe d'animation + direction	Vérifier la progression vers les objectifs
Bilan de fin d'année	Équipe d'animation + direction	Évaluer l'ensemble du projet et préparer l'année suivante